GARANTIE LIMITÉE SANUS

SANUS garantit ses produits contre tout défaut de matière première ou vice de fabrication pendant la période de garantie. La période de garantie débute à la date d'achat initiale du produit.
La période de garantie de SANUS est de:

- dix (10) ans pour les supports de moniteur vidéo en métal ;
- cinq (5) ans pour les supports pour haut-parleur en plastique ; tous les socles de haut-parleur ; tout mobilier ; tous accessoires en bois (MDF) ;
- trois (3) ans pour les cadres décoratifs ; et
- un (1) an pour tout produit motorisé et/ou automatisé.

En cas de réclamation faite pendant la période de garantie, SANUS remplacera toute pièce défectueuse du produit gratuitement. Si une ou plusieurs pièces de votre produit SANUS deviennent défectueuses, veuillez appeler SANUS au 1-800-359-5520 pour présenter une réclamation en garantie. Nous discuterons du problème avec vous et dès que nous aurons confirmé que le produit est couvert par la garantie nous vous expédierons dans les 72 heures les pièces de rechange correspondantes. La présente Garantie Limitée ne couvre pas les frais relatifs à l'enlèvement des pièces défectueuses de votre produit SANUS, ni les frais liés à leur remplacement. Par conséquent, si votre problème requiert l'intervention d'un technicien réparateur, les frais de main-d'œuvre seront à votre charge.

La présente Garantie Limitée ne s'applique qu'à l'acheteur initial du produit, et s'annule automatiquement si le produit SANUS est modifié de quelque manière que ce soit, mal installé, soumis à un poids dépassant la capacité établie ou bien employé de manière incorrecte ou abusive. Tous les produits SANUS sont conçus pour un usage en intérieur uniquement et toute utilisation en extérieur vient annuler la présente Garantie Limitée. La Garantie Limitée des supports muraux et de plafond s'annule si le support est déplacé de son lieu d'installation initial. Dans les limites maximales autorisées par la loi en vigueur, SANUS rejette toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris les garanties d'adéquation à un usage particulier et les garanties contre les défauts de marchandise. SANUS ne sera pas responsable en cas de dommages survenant suite à une utilisation de ses produits ou à une incapacité à utiliser ses produits, même si SANUS a été informé de la possibilité que de tels dommages surviennent. Dans les limites maximales autorisées par la loi en vigueur, SANUS rejette toute responsabilité en cas de dommages annexes ou consécutifs.